

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

ALLIANCE MALADIES RARES

Association loi 1901 créée le 24 février 2000
Publication au Journal Officiel du 29 février 2000 sous le N°2969
Association reconnue d'utilité publique par décret du 16 mai 2011
96 rue Didot
75014 PARIS

42, rue de Clichy

75009 Paris

Tel : +33 (1) 53 20 45 10

Fax : +33 (1) 40 16 03 17

www.leta.fr

E-mail : leta@leta.fr

Société d'expertise comptable inscrite

au tableau de l'ordre de la région de Paris

et de commissariat aux comptes

membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS au capital de 100 000 Euros
RCS Paris 331 831 693 - N° TVA : FR 96 331 831 693

Messieurs les Membres

De l'association

ALLIANCE MALADIES RARES

96, rue Didot

75014 PARIS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée plénière du 23 juin 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association ALLIANCE MALADIES RARES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil National. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

42, rue de Clichy

75009 Paris

Tél : +33 (1) 53 20 45 10

Fax : +33 (1) 40 16 03 17

www.leta.fr

E-mail : leta@leta.fr

Société d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre de la région de Paris
et de commissariat aux comptes

membre de la Compagnie Régionale de Paris

SAS au capital de 100 000 Euros

RCS Paris 331 831 693 - N° TVA : FR 96 331 831 693

Dans ses comptes 2013, l'association a enregistré une dépense de 9 800 euros correspondant à une quote-part de charges pour la publication du journal « le petit quotidien ». Au regard du principe de spécialisation des exercices, nous estimons que cette charge est imputable à l'exercice 2014 et ne devrait pas être comptabilisée sur l'exercice 2013.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil National et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 24 mars 2014

L. ET A
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Paris
Elisabeth LEBASTARD
Président et Directeur Général
Et responsable technique

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2013

ALLIANCE MALADIES RARES
96 rue Didot
75014 PARIS

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN-ACTIF

En EURO

Dossier : ALLIANCE MALADIES

Code : ALLIANCE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Arrêté à décembre 2013

		ANNEN	
		AMORT/PROV	BRUT
ANNEN - I		NET	
Fonds Associatifs	0,00	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00
Frais recherche & développement	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, droits	558,05	33 457,97	56 897,41
Fonds commercial (1)	0,00	0,00	0,00
Autres immob. incorporelles	0,00	0,00	0,00
Avances, comptes/immob. incorp.	0,00	0,00	0,00
Terrains	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00
Install. techn., mat. indus.	0,00	0,00	0,00
Autres immob. corpor	5 052,23	34 492,41	38 753,21
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Avances et comptes	0,00	0,00	0,00
Participations	0,00	0,00	0,00
Créances rattachées à particip.	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00
Prêts	400,00	0,00	1 875,00
Autres immob. financières	0,00	0,00	0,00
TOTAL (I)	6 010,28	67 950,38	97 525,62
Mat. premières, approvisionnements	3 188,20	0,00	3 185,40
En cours de production de biens	0,00	0,00	0,00
En cours de production services	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00
Avances, acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00
Clients & comptes rattachés (3)	0,00	0,00	0,00
Autres créances (3)	48 733,08	0,00	51 628,17
Capital souscrit non versé	0,00	0,00	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	3 81 958,21	0,00	344 362,79
Charges constatées d'avance (3)	1 317,86	0,00	4 617,22
TOTAL (II)	435 197,35	0,00	403 793,58
Charges à rép./ plus. exercices	0,00		0,00
Primes de remb. des obligations	0,00		0,00
Ecart de conversion actif	0,00		0,00
TOTAL GENERAL	441 207,63	67 950,38	501 319,20
	433 368,82		

BILAN-PASSIF

En EURO

Dossier : ALLIANCE MALADIES RARES

Code : ALLIANCE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Arrêté à : décembre 2013

ANNEXE - I

ANNEXE

Fonds Associatifs:	168 313,85	168 313,85
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00
Ecart de réévaluation (2)	0,00	0,00
Reserve légale (3)	0,00	0,00
Reserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Reserves réglementées (3) (4)	0,00	0,00
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	56 257,53	49 473,25
Résultat de l'exercice	2 665,59	6 784,28
Subventions d'investissement	22 800,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
TOTAL (I)	250 036,97	224 571,38
Produits des émissions de titres participatifs		
TOTAL (II)	0,00	0,00
Provisions pour risques	0,00	0,00
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL (III)	0,00	0,00
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (6)	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers (7)	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 806,91	20 221,20
Dettes fiscales et sociales	98 722,72	121 177,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	18 462,22	17 238,04
Produits constatés d'avance (5)	33 340,00	58 000,00
TOTAL (IV)	183 331,85	216 636,25
Ecart de conversion passif	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	433 368,82	441 207,63
(1) Ecart de réval. incorporé au capital	0,00	0,00
(2) Dont Réserve spéciale de réval. (1959)	0,00	0,00
(2) Dont Ecart de réévaluation libre	0,00	0,00
(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	0,00	0,00
(3) Dont Réserves réglementées des plus values L.T.	0,00	0,00
(4) Dont Réserve relative à l'achat oeuvre	0,00	0,00
(5) Dettes et produits const. d'avance à - 1 an	0,00	0,00
(6) Dont concours bancaires & soldes créd. bq. ccp	0,00	0,00
(7) Dont emprunts participatifs	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

En EURO

Dossier : ALLIANCE MALADIES

Code : ALLIANCE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Arrêté à : décembre 2013

		Année N	Année N - 1
Ventes de marchandises	France	80,60	1 838,75
	Export		
Total		80,60	1 838,75
Production vendue Services	France	2 770,00	46 416,91
	Export		
Total		2 770,00	46 416,91
Chiffre d'affaire net	France	2 850,60	48 255,66
	Export		
Total		2 850,60	48 255,66
Production Stockée		709 393,72	627 716,92
Production immobilisée		53 944,29	54 179,05
Subvention d'exploitation		33 870,21	
Reprises sur amort., prov., transferts charges			
Autres produits			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)		800 058,82	730 151,63
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			926,04
Achats de matières premières et autres approvisionnements			276 584,07
Variation des stocks (Mat.ières, approvis.)			22 721,00
Autres achats et charges externes (3)			287 521,35
Impôts, taxes et versements assimilés			127 483,01
Salaires et traitements			8 770,93
Charges Sociales			
Dotations aux amortissements sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			1 158,72
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)		799 551,38	725 165,12
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		507,44	4 986,51
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers de participation (5)			
Produit d'autres valeurs mobilières et créances d'actif (5)			
Autres intérêts et produits assimilés (5)			
Reprises sur provisions et transferts charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		2 490,86	2 469,44
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés (6)			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cession valeurs mobilières, placem.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)			
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		2 490,86	2 469,44
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 998,30	7 455,95

	Année N	Année N - 1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	500,03	259,27
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	500,03	259,27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	677,84	930,94
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	154,90	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	832,74	930,94
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(332,71)	(671,67)
PARTICIPAT.DES SALAIRES A UX FRUITS DE L'EXPANS.(IX)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	803 049,71	732 880,34
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	800 384,12	726 096,06
BENEFICE	2 665,59	6 784,28
(1) Dont produits nets parties sur oper. L.T.		
(2) Dont prod. expl. sur exerc. antérieurs		
(3) Dont crédit-bail mobilier		
(3) Dont crédit-bail immobilier		
(4) Dont charges exploitation sur exerc. antérieurs		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

Dossier : ALLIANCE MALADIES
Code : ALLIANCE

Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013
Arrêté à : décembre 2013

En EURO

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE



S.A au capital de 40 000 euros
R.C.S. Créteil B 392 303 418
TVA : FR 51 392 303 418

6, rue L.A. Creteil - 94400 VITRY-SUR-SEINE
TEL: 01 46 80 65 66 - 01 45 73 04 51 - FAX: 01 46 81 68 03
E-mail: info@infaugec.com

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Créances & dettes

- Logiciels :
 - Matériel de bureau et informatique :
 - Mobilier :
- 1 an linéaire
3 ans dégressif
3 ans linéaires
5 ans linéaires
5 ans linéaires
10 ans linéaires

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

et conformément aux directives du règlement CRC n° 99.01 du 16 février 1999.

REGLES ET METHODES COMPTABLES



Infaudit gestion et expertise comptable
Société inscrite à l'ordre des experts comptables



Vous accompagne et vous conseille
Entreprises & Partenaires - Infaugec - Juris Partenaires



S.A au capital de 40 000 euros
R.C.S. Créteil B 392 303 418
TVA : FR 51 392 303 418

6, rue L.A. Crette - 94400 VITRY-SUR-SEINE
TEL: 01 46 80 65 66 - 01 45 73 04 51 - Fax: 01 46 81 68 03
E-mail: info@infagrec.com

Autres frais pris en charges ou dons en nature	EURO
Affiches IDTGV	4 800
Dons en nature JEAN Saïde	581
Bénévoles JIMR et Marche (75 personnes 25 h)	17 681
Dons en nature Mme P. Morin	1 725
Délégations régionales (20 personnes 255 h)	48 093
Pris en charges AFM	39 759
TOTAL	112 639

Le montant pris en charge s'élevait pour 2012 à 33 031 Euros. Pour l'année 2013 le montant pris en charge s'élève à 39 759 Euros.

Les frais généraux de ces locaux (eaux, électricité, loyer,....) sont pris en charge par l'A.F.M.

L'association Alliance Maladies Rares bénéficie de la mise à disposition de locaux pour exercer son activité.

- Mise à disposition de locaux

L'association Alliance Maladies Rares a bénéficié au cours de l'exercice 2013, de contribution en nature. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une valorisation au bilan.

Le compte Subvention fait apparaître un solde de 709 394 Euros pour l'année 2013.

Le compte Dons fait apparaître un solde de 8 035 Euros pour l'année 2013.

Subventions et Dons reçus

Le report à nouveau de l'association à fin 2013 est de 56 258 euros après affectation du résultat 2012. Le fonds associatif à fin 2013 est de 168 314 euros

Fonds associatifs

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

Méthode d'évaluation ou de présentation

Infaudit gestion et expertise comptable
Société inscrite à l'ordre des experts comptables



Vous accompagne et vous conseille
Entreprises & Partenaires - Infagrec - Juris Partenaires



Charges à Payer

Montant	MONTANT DES CHARGES A PAYER DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN INCLUS
32 807 40 978 3 462	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes
77 247	TOTAL

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux Etat Divers, produits à recevoir Autres créances	51 042
Disponibles Valeurs Mobilières de Placement	
TOTAL	51 042

Charges et Produits Constatés d'avance

Produits	Charges	RUBRIQUES
33 340	4 617	Charges ou produits d'exploitation
		Charges ou produits financiers
		Charges ou produits exceptionnels
33 340	4 617	TOTAL

AFFECTATION DU RESULTAT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<p>6 784 49 473 168 314</p>	<p>56 257 168 314</p>	<p>Origines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéfice comptable définitivement acquis - Report à nouveau antérieur - Fonds associatif avec droit de reprise - Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif <p>Affectations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Report à nouveau - Réserves (dont celle pour le projet associatif) - Fonds associatif avec droit de reprise
-------------------------------------	---------------------------	---